

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 24h
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant de 20 à 21h
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

8. ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION HUONExposé :

Les héritiers de Messieurs François et Hubert HUON sont propriétaires des plusieurs parcelles sur le territoire de Quimperlé. Il apparaît nécessaire de procéder à l'acquisition de certaines d'entre elles afin de régulariser leur intégration dans le domaine public.

Un accord a été conclu avec les héritiers permettant la vente des parcelles répertoriées comme suit :

<u>parcelle</u>	<u>Objet</u>	<u>m²</u>	<u>Prix acquisition</u>
AP 0001	21, rue picasso - Quimperlé	1730	986,10 €
AI 0096	rue de Quimper - Quimperlé	2020	303,00 €
AV 0193	lieudit kergostiou	413	206,50 €
AV 0194	lieudit kergostiou	365	182,50 €
AV 0256	lieudit kergostiou	7904	3 952,00 €
AV 0178	lieudit kergostiou	11583	5 791,50 €
AV 0253	lieudit kergostiou	1000	500,00 €
AV 0254	lieudit kergostiou	374	187,00 €
AV 0255	lieudit kergostiou	112	56,00 €
BH 0255	lotissement de Kernégant	1017	508,50 €
BX 0011	lieudit "Les Guern"	1340	134,00 €
BX 0054	lieudit "Les Guern"	3150	315,00 €
AX 338	Impasse de Querskine	1075	1,00 €
AX 339	Impasse de Querskine	891	1,00 €
CE 0043	Lotissement de Kertanguy	670	1,00 €
BH 0253	Lotissement de Kertanguy	7182	1,00 €
BH 0254	Lotissement de Kertanguy	3871	1,00 €
BH 0256	Lotissement de Kertanguy	6983	1,00 €
BH 0283	Lotissement de Kertanguy	923	1,00 €
BH 0296	Lotissement de Kertanguy	1444	1,00 €
BH 0356	Lotissement de Kertanguy	123	1,00 €
BH 0799	Lotissement de Kertanguy	98	1,00 €
BV 497	Rue de Croaz Chuz	541	270,50 €
	Total		13 402,60 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur l'acquisition des propriétés listées ci-dessus pour un montant total de 13 402,60 €, la ville prenant en charge les frais d'acte et les frais de bornage éventuels
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude de Maître FICHER à Hennebont

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 décembre 2019

Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 11 décembre 2019

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël GUERNEZ.